



De nouveaux rythmes scolaires
pour mieux apprendre à l'école

LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013
d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école
de la République.

« RYTHMES SCOLAIRES »
Pour une approche territoriale concertée et partagée.



JUIN 2014



« Allions l'idéal au réel et créons le possible »

Jean ZAY

Sommaire

INTRODUCTION

Les rythmes scolaires en Haute-Loire

LES PRECONISATIONS

- 1 : Susciter de nouvelles pratiques pédagogiques.
- 2 : Prendre en compte les spécificités des élèves de maternelle.
- 3 : Penser le contenu des activités péri-éducatives.
- 4 : Mettre en place un protocole permettant le contrôle de la remise des élèves après la classe.
- 5 : Formaliser une charte d'utilisation des locaux hors temps scolaire.





De nouveaux rythmes scolaires
pour mieux apprendre à l'école

PRECONISATION 1

Membres du groupe de travail :

Mme BENOIST, Inspectrice de l'Éducation Nationale- M. DEFAY, conseiller pédagogique - Mme SEUX, Infirmière conseillère technique -M. BRESSELLE, conseiller pédagogique et élu Lantriac – Mme GRANGE, médecin scolaire

« RYTHMES SCOLAIRES »
SUSCITER DE NOUVELLES PRATIQUES PEDAGOGIQUES.

AVRIL 2014

ATELIER 1 : SUSCITER DE NOUVELLES PRATIQUES PEDAGOGIQUES

Pour rappel horaires et emploi du temps – Programmes de 2008:

Horaires CP/CE1		
Français	10 heures	10 heures
Mathématiques	5 heures	5 heures
EPS	9 heures	3 heures
Langue vivante		1 heure 30 min
Pratiques artistiques & histoire des arts		2 heures 15 min
Découverte du monde		2 heures 15 min
TOTAL		24 heures

Horaires CE2/CM1/CM2		
Français	8 heures	8 heures
Mathématiques	5 heures	5 heures
EPS	11 heures	3 heures
Langue vivante		1 heure 30 min
Sciences		2 heures 10 min
Pratiques artistiques et histoire des arts		2 heures 15 min
Histoire – géographie – instruction civique et morale		
TOTAL	24 heures	24 heures

NOUVELLES PRATIQUES ET EMPLOIS DU TEMPS sur 4,5 jours

Eclairage de la Chronobiologie (fluctuations biologiques au cours de la journée – variations de mobilisation de l'attention journalières) de la Chrono psychologie (étude des variations des niveaux de vigilance et de performances de l'élève) sur les nouveaux rythmes scolaires [étude MONTAGNER et TESTU, 1996 / étude TESTU 2000]

- Prévoir une mise en route progressive des apprentissages en début de matinée
- Prévoir une sieste la plus proche de la fin des repas pour les plus jeunes
- Tenir compte des courbes de disponibilité sur la semaine liées à l'impact des activités du week-end et à l'âge des élèves (les élèves vivent sur ce temps du week-end une coupure de rythme, des couchers et des réveils plus tardifs): meilleures performances le jeudi et le vendredi et moins bonnes le lundi matin.

Quel impact de la nouvelle amplitude horaire du matin qui augmente le temps d'enseignement en moyenne de quatre heures ? Comment optimiser le mercredi matin ?

- Ne pas faire du mercredi un temps de délestage, un temps de révision
- On doit retrouver le mercredi matin les activités ritualisées des autres jours pour stabiliser chez les élèves les plus fragiles les acquisitions en cours
- Ne pas y concentrer les activités expérimentales, artistiques et culturelles
- L'utiliser pour organiser des progressions plus souples permettant à tous les élèves de suivre le rythme des enseignements
- Optimiser l'enseignement de la lecture qui est le levier le plus important pour réduire l'échec scolaire (travaux de King, Torgesen, 2006)

Quels impacts sur l'emploi du temps si on respecte les variations biologiques et psychologiques ?

- Vers 8H30-9H00 – niveau de vigilance faible : Commencer les matinées par des activités d'entraînement (calcul mental, ELVE, orthographe syntaxique, orthographe lexicale, rédaction personnelle, traitement d'une situation problème du jour liée à différents enseignements)
- Après 9H00 – augmentation de la vigilance, maximum des capacités intellectuelles. Privilégier donc la construction des notions portant sur les fondamentaux
- 13H-15H - vigilance amoindrie, effet « *post-prandial* » qui n'est pas à corrélérer avec la quantité et la qualité de la nourriture : privilégier les pratiques artistiques, l'enseignement de l'histoire des arts, la découverte du monde, les sciences, la culture humaniste, l'EPS
- Les travaux de mémorisation à court terme (journée) sont à privilégier le matin
- Les travaux de mémorisation à long terme (la semaine) sont à privilégier l'après-midi

Nota Bene : Il est constaté dans de nombreuses études* que la ritualisation de certains apprentissages permet aux élèves les plus fragiles de construire des apprentissages plus solides : Mise en place des entraînements systématiques (phonologie, compréhension, calcul mental...) qui ciblent les besoins des élèves tout en évaluant fréquemment leurs compétences pour adapter au près les parcours

Quels impacts sur les Activités Pédagogiques Complémentaires ?

- La plage horaire la plus efficiente pour conduire les APC se situe en fin de journée au regard de la vigilance accrue à partir de 15H
- La mise en place des APC en lien avec les activités péri-éducatives (axe3), telle la rédaction d'un journal scolaire, nécessitera une plage horaire de 1heure
- La mise en place des APC sur l'axe 1 (aide à la difficulté) ou l'axe 2 (méthodologie) pourra s'établir sur une demi-heure.

*DEEP, EMC, IREDU, 2013, BOUGNERES, CROS 2013



De nouveaux rythmes scolaires
pour mieux apprendre à l'école

PRECONISATION 2

Membres du groupe de travail

M. Gaillard, IEN chargé de la circonscription Le Puy-Nord – Mme Roche, IEN mission académique « maternelle » - Mme Beynier, M. Allemand, M. Defay, conseillers pédagogiques – M. Gory, directeur de l'école maternelle d'Espaly Saint-Marcel - Mme Girard, directrice de l'école maternelle de Chadrac H. Gallien - Mme Charreyre, ATSEM à l'école maternelle d'Espaly Saint Marcel – M. Demars, parent d'élève de l'école de Vals La Fontaine maternelle - Mme Fraisse, parent d'élève de l'école maternelle Henri Gallien Chadrac - Mme Durand, directrice générale des services de la mairie de Vals-près-Le Puy - Mme Delphine PETIOT, directrice de l'école de Beauzac.

« RYTHMES SCOLAIRES »
***PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES ELEVES DE
MATERNELLE.***

AVRIL 2014

ATELIER 2 : PROBLEMATIQUE PARTICULIERE DE L'ECOLE MATERNELLE

La prise en compte de certaines spécificités de la maternelle est indispensable pour faire de l'école un véritable lieu de vie qui respecte les rythmes particuliers des enfants de maternelle et facilite leurs premiers apprentissages.

1 – Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants (sieste)

- **Respecter le besoin de temps calme et de repos qui prime sur le temps d'activités (notamment pour les plus jeunes élèves)**
- **Respecter une durée de sieste qui peut atteindre 1h30 à 1h45**
- **Permettre aux élèves, à l'issue du repas, un coucher serein et rapide** (environ 10-15 minutes pour un groupe de 15 à 20 élèves)
 - Exemple de l'école maternelle de Chadrac H Gallien :
 - 12h à 13h10 : cantine
 - 13h 15 à 13h30 : préparation des enfants pour la sieste
 - 13h 20 : arrivée des enfants qui ne mangent pas à la cantine
 - 13h30 à 15h25 : sieste
 - 15h25 : réveil des enfants
 - 15h30 à 16h : transition avec un gouter collectif, à l'école, uniquement avec des PS et MS
- **Prévoir un espace particulier permettant le réveil échelonné des enfants**
- **Si le T.A.P. est organisé en début d'après-midi, prévoir un temps d'accueil pour les élèves** qui ne participent pas au T.A.P. et pour ceux qui arrivent à 14h30, au début du temps scolaire. Cela nécessite une organisation de l'équipe enseignante et des ATSEM pour penser ce temps.

2 – Aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école

- **Différencier les lieux d'enseignement et de T.A.P. et penser l'école comme un lieu de vie**
Il convient si cela est matériellement possible d'éviter que la classe soit le lieu où se déroulent les T.A.P. afin de favoriser la construction des repères chez les enfants de maternelle (construction du temps, de l'espace, des règles collectives et du rôle des adultes). Si cela n'est pas possible, le recours aux salles de classe doit être réfléchi par les adultes intervenant dans l'école (enseignants, ATSEM et intervenants).
 - Exemple de l'école de Jullianges : les T.A.P. se déroulent dans les classes, pour distinguer les temps d'enseignements des T.A.P., des rideaux sont tirés le long des murs de la classe.

3 – Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire

- **Identifier clairement les moments de transition** entre le temps scolaire et le T.A.P.
 - Exemple du groupe scolaire de Chadrac H. Gallien : la transition est un temps de gouter collectif pour les GS à CM2 dans la cour de l'école élémentaire et pour les PS/MS dans une salle de l'école maternelle
 - Exemple de l'école de Jullianges : durée du temps scolaire de l'après-midi : 2h La transition se fait sur le temps de récréation qui se situe 10 minutes avant le TAP.
- **Ritualiser ces moments de transition pour aider l'enfant à construire des repères dans le déroulement de la journée**
- **Organiser les temps de transition** :
 - Exemple du groupe scolaire La Fontaine à Vals près le Puy : élaboration d'une charte relative à l'usage des locaux
 - Exemple du groupe scolaire de Chadrac : élaboration d'outils de passation entre les enseignants et les animateurs des T.A.P.

4 – Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants

- **Pour les élèves de 2/3ans, pas d'obligation à la pratique d'activités dans le T.A.P.**
- **Eviter un empilement des activités et prévoir des temps d'activités calmes et/ou des temps calmes pour jouer, observer, manipuler, rêver et profiter de temps « pour soi »**
- **Eviter de laisser les 2/3ans dans tous les temps collectifs**, se questionner en préparant les T.A.P. sur le nombre d'enfants, l'aménagement des lieux, le matériel à disposition pour jouer, manipuler, s'exercer
- **Limiter le nombre d'enfants :**
 - Se rapprocher, en maternelle, des normes de CLSH, c'est-à-dire 1 intervenant pour 14 enfants de moins de 6 ans
- **Aménager l'espace en fonction des âges** et des besoins des enfants
- **Prévoir des activités en fonction de l'âge et des besoins des enfants :**
 - Exemple du groupe scolaire de Chadrac H. Gallien :
 - Les GS et les CP participent à des activités de T.A.P. communes à l'école élémentaire
 - Les PS/MS restent à l'école maternelle.
- **Rôle de l'ATSEM**
 - Rôle important dans la continuité éducative entre temps scolaire et T.A.P.
 - Différence entre ATSEM/Enseignant pendant le temps scolaire et ATSEM intervenant pendant le T.A.P.
 - Prévoir une formation pour les ATSEM qui interviennent sur le T.A.P.
Exemple du groupe scolaire La Fontaine à Vals près le Puy :
 - Inciter les ATSEM à participer à au moins un stage proposé par le CNFPT
 - Prévoir un temps de préparation pour les ATSEM qui interviennent pendant le T.A.P.
 - Penser aux ressources offertes par le dispositif « Espaces ludiques en milieu scolaire » validé par le ministère de l'Education Nationale
- **Prévoir des moments de concertation entre les intervenants du T.A.P.**
- **Penser aux déplacements des enfants pendant le T.A.P. (qui accompagne ?, faut-il s'habiller pour changer de lieux ? combien d'enfants sont concernés ?, qui est responsable à ce moment là, etc.)**



De nouveaux rythmes scolaires
pour mieux apprendre à l'école

PRECONISATION 3

Membres du groupe de travail

M. MABRUT, Inspecteur Jeunesse et Sports - M. BARTHELAT, responsable jeunesse Communauté de Commune du Haut Lignon – M. BRUNON, conseiller technique au Comité Départemental de Hand Ball -M. DAILCROIX, délégué départemental des Francas de la Loire - Mme FOURNIER, directrice de l'Association Cékankonjou - Mme GUILHOT, directrice de l'école du val vert - M. LUCE, directeur Centre social de Craponne, établissement Léo Lagrange - Mme MERMET-BOUVIER, conseillère municipale au Mazet-Saint-Voy - Mme PIGER, maire de Malrevers- Mme VARENNE, délégué UFOLEP 43.

« RYTHMES SCOLAIRES »
PENSER LES CONTENUS DES ACTIVITES
PERI-EDUCATIVES.

AVRIL 2014

ATELIER 3 : CONTENUS DES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

- Une activité pensée collectivement à l'échelle d'un territoire
- Une activité en lien avec des objectifs identifiés
- Une activité à finalité propre, dans une démarche ludique
- Une activité repérée et identifiée par les enfants et les parents

1 – Une activité pensée collectivement à l'échelle d'un territoire

Le choix de l'activité doit faire l'objet d'une réflexion collective sur le territoire, qui implique la collectivité, l'école, le milieu associatif, les parents et ceci pour deux raisons principales :

D'une part la réforme prévoit une cohérence entre les temps scolaire et périscolaire ; une transversalité des activités peut être recherchée avec le projet d'école et les temps forts du territoire (ex : programme d'histoire et activités récréatives historiques, atelier motricité à l'école maternelle et éveil corporel en TAP, atelier création de costume et manifestation culturelle locale...)

D'autre part la mise en place d'une activité périscolaire peut avoir un impact direct sur la vie associative locale. Il convient donc de donner à la communauté locale une vraie dimension éducative.

Préconisation :

- Mise en place sur le territoire d'une instance partenariale de pilotage ;
- Inscrire les activités en lien avec le PEdT et le Projet d'Ecole : pour cela permettre la présence de représentants des « intervenants périscolaires » (ex : directeur de l'ALSH, éducateurs) au conseil d'école, présenter les axes du PEDT au conseil d'école.

Il est important que les activités dépassent les murs de l'école, et permettent une ouverture sur l'ensemble du territoire. Cela ne veut pas forcément dire sortir des locaux (ce qui est souvent difficile sur une courte durée de 3/4 heures), mais permettre la découverte de l'ensemble des acteurs et ressources du territoire.

Le temps périscolaire doit aussi se décliner sur des principes de citoyenneté et de « vivre ensemble », pour cela la dynamique intergénérationnelle est importante.

Préconisation :

- Procéder à un guide des ressources du territoire ;
- Permettre la mise en place d'activités avec des bénévoles associatifs (ex atelier de lecture...) aux côtés des intervenants qualifiés.

Il convient de veiller à ce que le TAP ne se substitue pas à l'activité associative traditionnelle. En effet, les premiers retours d'expérience font état d'enfants participant à des activités périscolaires portés par des clubs sportifs, et qui de ce fait ne se réinscrivent pas auprès de l'association sportive dans la pratique régulière.

Quelques exemples de Temps d'activités pédagogiques, dans le domaine « découverte de son territoire » au MAZET St VOY

Les animateurs du Montjoyeux proposent un atelier « intergénérationnel » : l'animateur et les enfants se sont fixés « les années 80 » comme objet d'étude (jeunesse de leurs parents) et ont mis en place un temps de recherche et d'interviews de personnes de la commune : commerçants, personnalités, parents.... Les questions ont été travaillées en groupe après débat puis posées : sur le thème

« comment était votre vie dans les années 80 » le travail, les loisirs, les jeux, la communication, les transports (début d'internet et du téléphone portable) ... puis mis en forme par les enfants.

Un bénévole accompagné d'une ATSEM a encadré un groupe de la classe CM1 sur l'Histoire : ils sont allés observer le monument aux morts de la commune, ont relevé les noms des combattants morts en 14-18 puis ont fait des recherches sur internet pour trouver le lieu et les conditions de leurs décès. Ce bénévole (historien) leur a également présenté des lettres de « poilus » de la commune et certains des enfants en ont lu des extraits lors de la cérémonie du 11 novembre.

Un bénévole d'une association « occitan » vient animer, avec l'aide d'une bibliothécaire, un atelier « découverte du patois » : chansons, danses, contes, comptines, explications des mots courants sont au programme.... Et reliés au patois que parlent encore quelques grands parents.

2 – Une activité en lien avec des objectifs identifiés

Il est important de rappeler que l'activité ne doit pas être une finalité en soi. La mise en place des activités périscolaires ne doit pas s'inscrire dans une logique occupationnelle.

L'activité doit être pensée en lien d'une part avec l'objectif national de rendre les enfants plus disponibles pour les apprentissages, et d'autre part avec des objectifs identifiés localement. Ce qui implique la définition d'un réel diagnostic de territoire.

L'activité doit donc s'inscrire dans une démarche de réponse à ces constats. Les contenus de celle-ci sont liés aux conditions de réussite des enfants sur du long terme. Il s'agit de penser chaque activité en se mettant à la place de l'enfant.

Exemples de Constats locaux	Objectifs / Comportements attendus	Type d'activités envisageables
Mauvaise maîtrise du langage	Meilleure appropriation de la langue	Lecture d'album, Réalisation d'un journal
Absence de pratiques sportives, artistiques ou culturelles	Promouvoir l'égalité des chances entre les territoires, Contribuer à l'épanouissement individuel Permettre la découverte, l'ouverture à d'autres pratiques	Découverte et initiation d'activités techniques (sportives, culturelles, scientifiques...)
Fort individualisme des enfants qui ne savent plus jouer ensemble	Développer la citoyenneté et la coopération entre enfant, Développer le respect entre les enfants	Projet collectif Activité ludothèque autour des jeux coopératifs
Méconnaissance de leurs territoires de vie	Meilleure intégration au vivre ensemble	Actions intergénérationnelles Découverte patrimoine local

3 – Une activité à finalité propre dans une démarche ludique

L'organisation d'une activité périscolaire doit veiller à :

- éviter le zapping et la surconsommation d'activités,
- favoriser les passerelles entre les activités proposées durant le TAP, et les activités pérennes en clubs ou associations.

Pour cela il paraît important que l'activité demeure dans une optique de découverte et d'initiation, même s'il faut faire attention à ce que le temps périscolaire ne devienne pas un temps de performance, mais reste dans une démarche de loisirs et de plaisir.

Il est donc nécessaire de s'interroger en permanence sur le sens de l'activité.

De plus, il est également important de formaliser l'activité. C'est à dire d'être en capacité de présenter celle-ci aux partenaires, aux parents et d'expliquer pourquoi l'activité est mise en place, quelle finalité et quel public sont visés.

Préconisation :

- Travailler sur des cycles d'activité ou des modules (de 6, 7 à 12 semaines par exemple, entre chaque période de vacances scolaires)
- Travailler sur des parcours éducatifs afin d'introduire du sens, et de permettre une vraie progression pédagogique (ex : parcours multisports)
- Pour chaque activité, demander à l'intervenant d'élaborer des « fiches d'activité » (objectifs des séances, contenus, moyens...) – fiche type en annexe

La réussite de la réforme passe par la mise en œuvre d'activités avec une réelle plus value éducative. La qualité de l'activité dépend souvent de deux critères principaux :

- L'inscription de l'activité dans un acte éducatif (ce qui renvoie aux notions d'objectifs et de projets vus précédemment).
- La compétence des intervenants. S'il s'agit souvent d'une caractéristique difficile à évaluer, notamment dans les milieux culturels et artistiques, le critère de la qualification est souvent requis (activités sportives, diplôme d'encadrement en d'animation)

Préconisation :

- Donner un but à l'activité (ex : atelier théâtre – permettre une présentation même limitée au groupe ; activités sportives – valoriser le jeu, la progression)
- Qualifier les encadrants permanents, (diplôme, Brevet) ou développer leur compétence via des formations continues (ex formation jeux, lecture...)

Un exemple de Temps d'activités pédagogiques, dans le domaine « citoyenneté et radio pour les 7/11 ans » à JULLIANGES

L'accueil TAP est abonné gratuitement au journal pour enfant en ligne 'Les Petits Citoyens'. L'animateur responsable de cette animation va chaque jour lire cette quotidienne. L'objectif est d'ouvrir et d'enregistrer à la radio un débat entre les enfants sur un sujet d'actualité. L'animateur de la radio locale est présent et dit ce qui est possible et dans quelles conditions (parler les uns après les autres, ne pas trop se précipiter en parlant, ne pas couper la parole à celui qui s'exprime...).

Le jour où il prépare son animation, l'animateur du TAP imprime le journal : un par enfant de l'équipe. Le journal peut également être lu en direct sur l'ordinateur si la salle est équipée. Les enfants rassemblés se partagent la lecture des divers articles.

Un débat est initié sur un sujet sélectionné dans le journal. Pour ce débat : chacun des enfants choisit le personnage qu'il souhaite interpréter. L'animateur invite les enfants à poursuivre ce débat. Il veille à

réguler et à distribuer la parole afin que chacun des enfants puisse exprimer son point de vue et que chacun soit respecté. L'animateur relance le débat en posant des questions si nécessaire.

L'animateur de la radio locale participe à cette animation et il enregistre :

- *La lecture des articles du journal. Plusieurs enfants interviennent ;*
- *Le débat des enfants entre eux sur le sujet du jour ;*

En parallèle, une animatrice est en séance avec les enfants de 3 à 6 ans. Dans le cadre de la découverte musicale et de l'expression corporelle, elle invite les enfants à chanter et à mettre en geste une chanson qui peut être en lien avec le débat ou non. Cette chanson sert de générique à l'émission radio.

4 - une activité repérée et identifiée par les enfants et les parents

Il est important de permettre aux enfants, notamment aux plus jeunes, de se repérer dans le programme qui leur est proposé.

Ce repérage doit se faire dans le temps (« déroulé de la semaine ») mais aussi dans l'espace (lieu des activités, locaux utilisés). Il convient de leur expliquer régulièrement qui fait quoi et dans quel objectif. Les parents doivent être un soutien dans cette démarche, mais ont également besoin d'être tenus informés.

Pour cela il est également important que les activités s'intègrent dans une cohérence globale et ne soient pas présentées comme une succession de temps distincts. La dimension Accueil de Loisirs peut apporter cette cohérence.

Préconisation :

- Identifier un référent éducatif pour chaque enfant, qui ne soit pas forcément l'intervenant technique,
- Proposer un temps de rencontres préalable à la mise en place du TAP avec les parents, les enfants et l'ensemble des intervenants, puis proposer des temps réguliers de bilan,
- Proposer pour les enfants un planning sous forme ludique (*ex : mise en place d'un petit train avec une activité = un wagon*),
- Etre capable de présenter un document clair d'information aux parents (*planning d'activités, liste des intervenants...*).

Annexe 1 – Fiche pédagogique d'une activité du comité départemental de Handball

Les étoiles filantes

Effectif : 8 joueurs : 4 tireurs et 4 cibles.

Matériel : 6 cerceaux, 2 bandes jaunes, 2 réserves de balles, 4 balles mousse.

Objectifs :

- Déclencher un tir avec une balle mousse sur des cibles mobiles.

Description de la tâche :

- 4 joueurs dans un rectangle au milieu de l'aire de jeu avec 2 balles mousse à portée.
- 4 cibles dans une zone de 10m x 10m au milieu avec une balle mousse.
- Pour réussir on doit se diriger l'objectif au signal de l'entraîneur et pousser la balle dans la zone opposée sans se faire toucher par une balle en mousse envoyée dans la réserve.
- Il est interdit de marcher dans la réserve.

Consignes :

- Les joueurs dans les cerceaux doivent se toucher les pieds au démarrage et leur lancer une balle mousse. Lorsqu'ils réussissent à récupérer dans leur cerceau la balle de l'adversaire, ils peuvent récupérer dans leur cerceau.
- Les joueurs doivent se diriger vers l'objectif au signal de l'entraîneur.
- Les joueurs doivent se diriger vers l'objectif au signal de l'entraîneur.
- Les joueurs doivent se diriger vers l'objectif au signal de l'entraîneur.

Ce qu'il faut surveiller pour que ça marche :

- La surface de l'aire de jeu, les distances ne doivent pas être trop importantes. Les balles en mousse ne doivent pas être mal.
- Le dribble sera introduit progressivement comme mode de déplacement.

Ce qui peut être modifié

Consignes	Modifications - Réserves
Les cibles peuvent se balancer dans le cercle.	Ajouter de transporter la balle vers la réserve.
Les cibles sont touchées très rapidement.	Augmenter la surface de jeu.
Les tireurs sont en difficulté pour toucher les cibles.	Diminuer la surface de jeu. Augmenter la vitesse de la balle.
Cela dure trop longtemps.	Reduire le nombre de balles dans la réserve.
Plus de dribbles.	Le dribble peut se faire par deux dans une zone de jeu.

L'histoire : Le 12 août de chaque année on observe une pluie d'étoiles filantes. Pour les astronomes, c'est la nuit des étoiles. 4 d'entre eux se lancent un défi : « Lequel d'entre nous en observera le plus ? »

Comment ça marche ? 4 astronomes sont placés chacun dans un cerceau avec 2 balles en mousse. 4 étoiles filantes sont placées d'un côté du terrain avec une balle chacune.

Au signal de l'entraîneur, les étoiles entrent dans l'atmosphère terrestre. Elles doivent la traverser pour aller rejoindre le camp opposé. Si elles y parviennent sans se faire toucher, elles s'emparent d'un autre ballon dans la réserve.

Les astronomes essaient de toucher les étoiles en leur lançant une balle en mousse. C'est leur façon d'observer les étoiles. S'ils réussissent, ils récupèrent la balle de l'étoile filante et la rapportent dans leur cerceau tout en ramenant leur ballon mousse.

Effectif : 8 joueurs : 4 tireurs et 4 cibles

Matériel : 6 cerceaux, 2 bandes jaunes, 2 réserves de balles, 4 balles mousse

Objectifs : déclencher un tir avec une balle mousse sur des cibles mobiles.

Ce qu'il faut surveiller pour que ça marche : La surface de l'aire de jeu, les distances ne doivent pas être trop importantes. Les balles en mousse ne doivent pas faire mal.

Le dribble sera introduit progressivement comme mode de déplacement ;

Les étoiles filantes

Effectif : 8 joueurs : 4 tireurs et 4 cibles.

Matériel : 6 cerceaux, 2 bandes jaunes, 2 réserves de balles, 4 balles mousse.

Objectifs :

- Déclencher un tir avec une balle mousse sur des cibles mobiles.

Description de la tâche :

- 4 joueurs dans un rectangle au milieu de l'aire de jeu avec 2 balles mousse à portée.
- 4 cibles dans une zone de 10m x 10m au milieu avec une balle mousse.
- Pour réussir on doit se diriger l'objectif au signal de l'entraîneur et pousser la balle dans la zone opposée sans se faire toucher par une balle en mousse envoyée dans la réserve.
- Il est interdit de marcher dans la réserve.

Consignes :

- Les joueurs dans les cerceaux doivent se toucher les pieds au démarrage et leur lancer une balle mousse. Lorsqu'ils réussissent à récupérer dans leur cerceau la balle de l'adversaire, ils peuvent récupérer dans leur cerceau.
- Les joueurs doivent se diriger vers l'objectif au signal de l'entraîneur.
- Les joueurs doivent se diriger vers l'objectif au signal de l'entraîneur.
- Les joueurs doivent se diriger vers l'objectif au signal de l'entraîneur.

Ce qu'il faut surveiller pour que ça marche :

- La surface de l'aire de jeu, les distances ne doivent pas être trop importantes. Les balles en mousse ne doivent pas être mal.
- Le dribble sera introduit progressivement comme mode de déplacement.

Ce qui peut être modifié

Consignes	Modifications - Réserves
Les cibles peuvent se balancer dans le cercle.	Ajouter de transporter la balle vers la réserve.
Les cibles sont touchées très rapidement.	Augmenter la surface de jeu.
Les tireurs sont en difficulté pour toucher les cibles.	Diminuer la surface de jeu. Augmenter la vitesse de la balle.
Cela dure trop longtemps.	Reduire le nombre de balles dans la réserve.
Plus de dribbles.	Le dribble peut se faire par deux dans une zone de jeu.

Temps de jeux

Objectifs :

Favoriser la détente et le plaisir des enfants à être acteurs de leurs jeux : à travers le jeu, c'est un moment de liberté, de convivialité, d'évasion et de rêverie qui est proposé aux enfants. Le patrimoine culturel ludique est riche de découvertes menant au plaisir de jouer.

Développer la citoyenneté et le vivre ensemble : En situation de jeu, l'enfant s'affirme, s'ajuste aux autres, partage, échange, communique.... Dans une dynamique de groupe, le jeu est créateur de liens entre les joueurs qui partagent une règle commune (règle de vie sociale).

Soutenir les apprentissages scolaires et les activités cognitives des enfants : Le jeu contribue pleinement au bon développement de l'enfant. Il sollicite des compétences très diversifiées (lire, compter, s'exprimer, anticiper, se situer dans l'espace, le temps...résoudre des problèmes) ;

Pédagogie du jeu :

Plaisir et liberté du jeu : Personne n'est obligé de jouer ... ce qui motive le jeu est en premier lieu : le Plaisir de jouer ! L'enfant peut donc abandonner le jeu en cours de partie, si celui-ci ne satisfait pas son besoin premier. L'intervenant, dans l'installation de ses espaces et dans l'accompagnement du jeu, favorise l'autonomie des enfants.

Partage et coopération : L'association souhaite la constitution de groupes inter-âges et mixtes afin de favoriser les comportements d'entraide et de valoriser les potentialités de chacun.

Non obligation de résultat et créativité : « l'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue ». Le jeu et le lieu de tous les possibles : l'enfant peut expérimenter, se tromper, recommencer...le rôle de l'intervenant est alors de le valoriser dans ses initiatives.

Déroulement d'un temps de jeu

En amont, l'animateur sélectionne des jeux diversifiés (jeux de société, jeux de coopération, jeux de construction, puzzles, jeux géants), adaptés à tous, avec différents niveaux de compétences. Les jeux sont en lien avec un thème choisi sur un cycle de 6 à 8 séances (par ex : « châteaux, contes et légendes »).

Ce « temps de jeux » nécessite un temps d'installation, pendant lequel, l'animateur met en place le matériel ludique, de telle sorte à faciliter la mise en jeu (visuellement : tout est prêt à jouer).

L'animateur accueille le groupe d'enfants. Chacun se présente par son prénom, puis l'intervenant explique ce qu'est une ludothèque, et comment va se dérouler le « temps de jeux ». Ensemble, ils définissent les règles à respecter pour le bon fonctionnement de l'activité (ex : partager les jouets, se parler en cas de désaccord pour trouver une solution commune, attendre son tour, respecter le matériel, le lieu...)

Le professionnel accompagne les enfants dans leur choix de jeux (explication des règles, regard bienveillant..) Il applique la pédagogie de jeu. En fonction des situations, il peut alors jouer avec, observer le jeu ou l'impulser. Il anticipe la fin du « temps de jeux » afin de prévenir les enfants du temps de rangement qui va s'en suivre. Chacun y participe.

Un court temps d'échanges se réalise pour faire un retour sur le moment passé en jeu et réajuster pour la prochaine séance (jeux que les enfants souhaitent retrouver en repère, nouveautés à introduire, en visant une progression dans la complexité des jeux).



De nouveaux rythmes scolaires
pour mieux apprendre à l'école

PRECONISATION 4

Membres du groupe de travail

M. Gaillard, IEN chargé de la circonscription Le Puy-Nord – M. HUET, directeur école élémentaire de Chadrac – M. LUCE, directeur centre social de Craponne, établissement Léo Lagrange – M. BRUHIER, représentant FCPE – Mme CHASSIN, maire de Sainte-Florine – Mme GOMEZ, animatrice, communauté de communes d'Auzon.

« RYTHMES SCOLAIRES »
***METTRE EN PLACE UN PROTOCOLE PERMETTANT LE
CONTROLE DE LA REMISE DES ELEVES APRES LA CLASSE.***

AVRIL 2014

ATELIER 4 : PROTOCOLE PERMETTANT LE CONTROLE DE LA REMISE DES ELEVES APRES LA CLASSE

Recommandation Ministérielle : *L'articulation des activités scolaires et périscolaires nécessite [...] une transition dont les modalités doivent être précisément formalisées afin que le maître de la classe sache toujours à qui les enfants doivent être remis.*

Les difficultés rencontrées sur le temps remise des élèves après la classe sont diverses et varient en fonction du nombre d'élèves concernés, de la présence éventuelle d'habitudes antérieures lorsque des activités périscolaires existaient avant la réforme.

Il apparaît toutefois qu'un protocole précis doit être mis en place dans chaque école afin de garantir la sécurité des enfants et de préciser les responsabilités de chacun et la lisibilité de ce temps de transition. (En annexe 1, un exemple de protocole est proposé)

Cette transition prend du temps :

Est-ce un temps scolaire ou périscolaire ? Qui surveille les enfants durant ce temps ?

Les réponses peuvent être diverses :

1 - Un temps de récréation de $\frac{1}{4}$ d'heure environ peut être pris en fin d'après-midi afin de laisser le temps de la transition et d'offrir aux élèves un moment de détente nécessaire avant l'activité périscolaire. La surveillance des enfants est alors effectuée par les enseignants. Au terme de ce temps de récréation, les enfants sont regroupés par groupes d'activités et pris en charge par le personnel d'animation du temps périscolaire.

2 - Certaines communes ont fait le choix, parfois dans le cadre d'un Centre de Loisirs Associé à l'Ecole, de prendre en charge ce temps de récréation durant lequel il peut être proposé aux enfants un goûter collectif. Ce temps se situe alors en dehors du temps scolaire et est placé sous la responsabilité du Maire (ou de l'organisme délégué) qui doit alors mettre en place la surveillance des élèves.

Afin d'éviter des situations d'instabilité affective, notamment pour les plus jeunes, il est important que la surveillance des enfants durant les temps de passation soit confiée à des personnels qu'ils peuvent clairement identifier (ATSEM, Personnel de surveillance des garderies...).

Cette transition nécessite la mise en place d'outils de passation :

Le plus souvent, les listes des groupes d'activités ne sont pas identiques aux listes des classes. Il est donc indispensable de pouvoir reporter les absences en classe sur les listes à disposition des animateurs afin de s'assurer que tous les enfants sont bien pris en charge.

Quelles listes ? Qui les édite ? Qui les remplit ?

Les inscriptions aux temps périscolaires sont effectuées auprès de l'organisme qui en a la charge. Les listes sont donc éditées par cet organisme (Mairie ou organisme délégué) qui a la connaissance des présences régulières aux activités. Il est toutefois nécessaire qu'elles soient renseignées quotidiennement par les enseignants qui sont informés des absences occasionnelles des enfants. (cf. exemple en annexe 2)

Comment faciliter l'appel et l'identification des groupes d'activités ?

Au terme du temps de récréation, un appel des groupes d'activités doit être effectué. De la même façon que les élèves se regroupent par classes avant de commencer les cours, les élèves doivent être regroupés par groupes d'activités avant de se rendre sur le lieu de l'activité. Ils peuvent être directement pris en charge par l'animateur ou être acheminés sur le lieu de l'activité par des personnels communaux (qui peuvent aussi assister l'animateur durant l'activité).

La distribution de chasubles de couleurs au moment de l'appel peut faciliter l'identification de l'enfant à son groupe d'activité.

L'efficacité de la transition passe aussi par la communication :

Se parler ?

Le temps de la transition peut favoriser la communication directe entre les membres de l'équipe pédagogique et les membres de l'équipe éducative. Se connaître et faire preuve de bienveillance mutuelle permet d'assurer la continuité éducative.

La transmission de données concernant les enfants (problèmes médicaux, indications particulières, difficultés de comportements, besoins spécifiques ...) doit être assurée. Cela suppose donc une implication des équipes pédagogiques dans la gestion des « phases passerelles ».

Communiquer avec les familles ?

L'information des familles en amont est un facteur qui conditionne la réussite de la mise en place des temps d'activités péri-éducatives.

Le planning des activités doit être porté à la connaissance des parents, ne serait-ce que pour anticiper la tenue vestimentaire des enfants.

De plus, les familles veulent connaître les différents intervenants du périscolaire. Une réunion est indispensable dès le début de l'année afin de présenter l'équipe (éventuellement au cours de la traditionnelle réunion de rentrée).

ANNEXE 1 : Exemple de protocole, modifiable en fonction des options retenue

PROTOCOLE DE REMISE DES ELEVES APRES LE TEMPS SCOLAIRE

Recommandation ministérielle : L'articulation des activités scolaires et périscolaires nécessite [...] une transition dont les modalités doivent être précisément formalisées afin que le maître de la classe sache toujours à qui les enfants doivent être remis.

COMMUNE : ECOLE :

1- Remise des élèves

Option (1)

Un temps de récréation est pris en fin de temps scolaire, permettant d'offrir aux élèves un moment de détente nécessaire avant le début de l'activité périscolaire.

Les enfants sont alors placés sous la responsabilité des enseignants.

Au terme de cette récréation :

- les enfants inscrits aux activités périscolaires sont répartis par groupe d'activité et pris en charge par le personnel d'animation sous la responsabilité de la collectivité organisatrice (ou de l'organisme délégué)
- les autres enfants sont remis à leurs parents (école maternelle) ou libérés (école élémentaire) par l'enseignant de la classe.

Option (2)

A la fin du temps scolaire :

- les enfants inscrits aux activités périscolaires sont pris en charge par le personnel d'animation qui organise un temps de récréation ; les enfants sont alors placés sous la responsabilité de la collectivité organisatrice (ou de l'organisme délégué)
- les autres enfants sont remis à leurs parents (école maternelle) ou libérés (école élémentaire) par l'enseignant de la classe.

Au terme de cette récréation les enfants sont répartis par groupe d'activité.

2- Outils de passation

Les inscriptions aux activités périscolaires sont effectuées par la collectivité organisatrice (ou l'organisme délégué).

Pour chaque cycle d'activités, une liste par classe précisant chaque jour les élèves inscrits aux activités et ceux qui ne le sont pas est éditée par la collectivité organisatrice (ou l'organisme délégué) et remise à l'enseignant de la classe.

Cette liste est quotidiennement renseignée par l'enseignant de la classe qui indique les absences occasionnelles des enfants (APC ou autre motif) et transmise au personnel d'animation.

3- Remarques importantes

Les enseignants et le personnel d'animation permanent doivent se connaître et faire preuve de bienveillance mutuelle pour assurer de la meilleure façon une continuité éducative, d'où la nécessité d'une rencontre en début d'année scolaire.

De même, les problèmes particuliers des enfants (problèmes médicaux, besoins spécifiques, difficultés de comportement, ...) doivent être communiqués par les enseignants au personnel d'animation.

A, le

Signature du Directeur d'Ecole,

Signature du Directeur des activités périscolaires,

ANNEXE 2 : Exemples de listes permettant la transmission des informations concernant les absences irrégulières des élèves

A – Exemple de liste éditée par l'organisme, à renseigner par les enseignants :

Classe de CP				
	Noms des élèves	Lundi	Mardi	Jeudi
Groupe d'activité N°1	A			
	B			
	C	X		
	D			
Groupe d'activité n°2	E			
	F			
	G			
	H			
	I			

Les élèves A et G ne sont pas inscrits aux activités du lundi. (cases grisées renseignées par le responsable du périscolaire)

L'élève C est exceptionnellement absent ce lundi (case cochée par l'enseignant)

Les listes des classes peuvent être disposées horizontalement afin de permettre aux animateurs de compléter leur fiche d'appel

Classe de CP				
	Noms des élèves	Lundi	Mardi	Jeudi
Groupe d'activité N°1	A			
	B			
	C	Absent		
	D			
Groupe d'activité n°2	E			
	F			
	G			
	H			
	J			

Classe de CE1				
	Noms des élèves	Lundi	Mardi	Jeudi
Groupe d'activité N°1	K			
	L			
	M			
	N			
Groupe d'activité n°2	O	Absente		
	P			
	Q			
	R	Absent		
	S			

B - Exemple de fiche d'appel de groupe d'activité, à renseigner par l'animateur

Groupe d'activité n° 2				
	Noms des élèves	Lundi	Mardi	Jeudi
Elèves de CP	E			
	F			
	G			
	H			
	J			
Elèves de CE1	O			
	P			
	Q			
	R			
	S			

L'animateur peut compléter sa fiche au vu des listes affichées et noter les absences exceptionnelles de O et R ce lundi.



De nouveaux rythmes scolaires
pour mieux apprendre à l'école

PRECONISATION 5

Membres du groupe de travail

M. BERGOPSOM, secrétaire général de l'Inspection académique – M. GAILLARD, inspecteur de l'Education Nationale – M. MICHAUD, conseiller pédagogique départemental – M. KLEIN, directeur de l'école primaire de Chomelix – M. MOUSSON, maire de Chomelix – M. MOULIN, directeur école élémentaire La Fontaine à Vals-près-Le-Puy – M. CORTES, adjoint aux affaires scolaires, mairie de Vals-près-Le-Puy – Mme GIRARD, directrice école élémentaire de Cussac-sur-Loire – M. GORY, directeur école maternelle d'Espaly-Saint-Marcel – Mme THOMAS, directrice école élémentaire d'Espaly-Saint-Marcel – Mme GODCHAUX, directrice école primaire Sanssac bourg – Mme BERTHUCAT, directrice école maternelle Michelet Le Puy-en-Velay – M. FALGON, directeur école primaire Saint-Paulien.

« RYTHMES SCOLAIRES »
***FORMALISER UNE CHARTE D'UTILISATION DES LOCAUX
HORS TEMPS SCOLAIRE.***

AVRIL 2014

CHARTRE D'UTILISATION DES LOCAUX ET DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DU P.E.D.T.

Textes de référence :

- **circulaire du 22 mars 1985**, relatives à l'utilisation des locaux scolaires par le maire (*JO* du 4 avril 1985 et *BO* spécial n° 5 du 5 septembre 1985)
- **circulaire n° 93-294 du 15 octobre 1993** relative à l'utilisation des locaux scolaires par les associations en dehors des heures de formation (*BO* n° 36 du 28 octobre 1993).

PREAMBULE

La mise en œuvre des activités périscolaires développées dans le cadre du projet éducatif territorial conduit le service municipal compétent à devoir utiliser certains locaux communs et certaines salles de classe en dehors des heures où ils sont affectés à la formation initiale des élèves.

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

Il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe ;
- du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) ;
- des périodes d'accueil où sont définies les activités du PEDT.

L'aménagement du temps scolaire et périscolaire suppose un partenariat local et une articulation cohérente entre le projet d'école et le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

La présente charte a pour objet de définir les règles régissant l'utilisation partagée des locaux par les enseignants et les personnels d'animation intervenant dans le cadre des activités périscolaires.

Il conviendra, dans la mesure du possible, de ne pas utiliser les salles de classe, lieux spécifiques d'enseignement.

Une annexe annuelle (annexe 1) à la présente charte précise les locaux concernés, et pour chacun de ces locaux, les périodes d'utilisation, les activités conduites et les noms et qualités des animateurs concernés.

1 – Un principe de partage des locaux

La commune est propriétaire des locaux scolaires. Elle en assure la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement. Néanmoins, le Conseil d'Ecole est consulté pour l'utilisation des locaux et une concertation a lieu avec le directeur de l'école pour définir les modalités d'utilisation des bâtiments scolaires et les espaces spécifiques dédiés aux activités du PEDT.

2 – Le responsable des activités péri-éducatives

Un responsable des activités péri-éducatives, coordonnateur unique, sera nommé afin de représenter la personne référente en matière d'organisation des activités du PEDT.

Ce responsable est une personne relais entre l'école et la mairie. Il participe à la mise en œuvre du temps périscolaire en organisant notamment une réunion de concertation (annexe 2) avec l'équipe d'encadrement des activités PEDT et le directeur d'école.

3 – Réglementation sécurité

Les écoles se rangent parmi les établissements recevant du public (ERP). A ce titre, elles sont assujetties aux règles de protection contre les risques d'incendie et de panique.

En dehors des heures de classe, la responsabilité en matière de sécurité, de prévention, d'urgence propre à assurer la sécurité des personnes est transférée au maire ou à une autre personne physique ou morale organisatrice des activités.

Les activités doivent être compatibles avec les mesures de sécurité réglementaires. Ainsi, l'effectif maximal des personnes admises dans les différentes salles d'activité devra être déterminé en fonction du nombre réel d'unités de passage et de dégagement.

Avant toute utilisation des locaux scolaires par des animateurs, une réunion de cadrage en présence du directeur d'école sera organisée par le maire afin d'informer chaque utilisateur des règles de sécurité en vigueur dans l'école et des moyens d'accès aux ressources permettant de porter les premiers secours (matériel de premiers secours, téléphone permettant de donner l'alerte). Les personnels concernés s'engagent au respect de ces règles qui font l'objet d'une note écrite.

Avant le commencement des activités, une visite de l'établissement permettra de prendre connaissance de l'emplacement de dispositif d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie), des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

4 – Nature des activités

Les activités conduites dans les locaux scolaires pendant le temps périscolaire doivent être compatibles avec l'usage des locaux concernés sur le temps scolaire.

De manière générale, les salles de classe sont peu utilisées pour les activités périscolaires. Elles restent principalement des lieux dédiés à l'enseignement, limite leur usage à des activités calmes (jeux, lecture ...).

L'utilisation de locaux communs tels que les salles d'évolution des écoles maternelles, les espaces ludiques, les bibliothèques, les centre de documentation et les salles spécialisées se fait conformément à l'usage prévu pour ces locaux.

Le matériel informatique peut être utilisé pour des animations périscolaires. L'utilisation du matériel ne sera effective qu'après validation par le responsable du service périscolaire et le directeur de l'école, d'un projet précis soutenu par un animateur dont la compétence sera reconnue, qui sera seul habilité à animer des activités informatiques et en assumera la responsabilité.

Pour rappel, en cohérence avec le cadre des chartes de l'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédia à l'école, il conviendra de faire prendre clairement conscience des engagements pris lors de l'utilisation de l'outil informatique, c'est-à-dire dans un cadre différent de celui de l'usage privé.

L'utilisation des tableaux numériques interactifs (TNI) et vidéoprojecteurs interactifs qui impliquent une formation spécifique n'est pas permise.

5 – Règles de fonctionnement

Pendant les temps d'activités périscolaires, les animateurs qui utilisent les locaux scolaires s'engagent à y faire respecter les règles de vie habituelles de l'école ou de la classe (niveau sonore, déplacements ...) ainsi que les principes de neutralité et de laïcité.

Les personnels d'encadrement des élèves sur le temps périscolaire s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'école (annexe 3).

En cas d'utilisation d'une classe, des dispositions sont prises en accord avec l'enseignant pour préserver l'intégrité des travaux des élèves et assurer la mise en sûreté des documents confidentiels et du matériel personnel de l'enseignant et des élèves.

Un référentiel (annexe 4) élaboré selon la particularité des lieux et des PEDT accompagnera l'animateur dans sa prise de fonction. Ce guide précisera les exigences institutionnelles et les informations à toutes fins utiles.

6 – Utilisation du matériel scolaire

Le matériel utilisé pour les activités périscolaires peut être le même que celui utilisé pendant les temps d'enseignement. Il est donc possible qu'une partie du matériel utilisé soit commun sous réserve d'un accord préalable explicite, entre l'enseignant de la classe et l'animateur en charge des élèves sur le temps périscolaire. Sinon le matériel des classes ne peut être utilisé pendant les activités périscolaires.

En revanche, les encadrants des activités périscolaires doivent bénéficier de matériel de fonctionnement propre en particulier lorsque le matériel est périssable (papier, feutres, peinture ...).

7 – Restitution des locaux

Les locaux scolaires utilisés dans le cadre des activités périscolaires doivent être restitués par les animateurs dans l'état où ils ont été trouvés. En cas de déplacement du mobilier pour les besoins de l'activité conduite, les meubles sont remplacés à l'identique. Les affichages ne sont ni modifiés ni déplacés.

Le Maire de la commune de....., agissant en application de l'*article L 212-15 du code de l'éducation relatif à l'utilisation par le maire des locaux implantés dans la commune hors temps scolaire.*

La directrice ou le directeur de l'école

L'autorité académique représentée par l'IEN de la circonscription de.....

Le responsable des activités péri-éducatives

Annexes
Annexe 1 : fiche d'identification des lieux d'activités PEDT
Annexe 2 : contenus de la réunion de mise en œuvre des activités PEDT
Annexe 3 : le règlement intérieur de l'école
Annexe 4 : le référentiel de l'animateur

Fiche d'identification des lieux d'activités PEDT**Salle 1**

Capacité d'accueil : xx personnes

Type d'activités possibles :

Matériel à disposition :

Consignes particulières :

Salle 2

Capacité d'accueil : xx personnes

Type d'activités possibles :

Matériel à disposition :

Consignes particulières :

Salle 3

Capacité d'accueil : xx personnes

Type d'activités possibles :

Matériel à disposition :

Consignes particulières :

Sanitaires**Espace d'affichage et de présentation des productions des enfants**

Préparer la réunion de mise en œuvre des activités PEDT

La réunion d'informations à l'attention de l'équipe d'encadrement : quels contenus ?

- Présentation du référent unique et du directeur d'école

Introduction

Cette réunion a pour but de définir les modalités de mise en œuvre des activités définies dans le PEDT. Elle fixe les règles de fonctionnement, les points de vigilance spécifiques à ce temps périscolaire, et définit notamment les lieux d'occupation.

Cette réunion est conduite par le référent unique.

- Présentation de l'équipe

Organisation

- Référence à la charte d'utilisation : responsabilités, engagement (contrat moral)
- Présentation du règlement intérieur de l'école
- Point sur la sécurité, les consignes de sécurité, l'alarme incendie
- La relation aux familles (+ classeur avec les coordonnées des parents et responsables légaux)
- La prise en compte des élèves à besoins particuliers (PAI, PPS...)
- L'usage du téléphone
- Le cahier de soins, les 1^{er} secours
- L'accueil des élèves (la remise par l'équipe enseignante, la fin des activités)
- Visite des locaux, connaissance des lieux

Contenus éducatifs

- Les activités